



Changement de propriétaire préavis de 3 mois

Par **immob92**, le **18/04/2012** à **13:55**

L'ancien propriétaire de l'appartement que je loue actuellement m'a envoyé une lettre RAR en forme et dans les temps en précisant qu'il voulait vendre son logement et que je dois quitter les lieux au plus tard le 31 octobre 2012.

L'offre ne m'intéressait pas et j'ai donc refusé cette offre.

J'ai reçu par la suite une lettre en RAR de la part d'un cabinet de notaires me confirmant la vente donc l'appartement est géré par le nouveau propriétaire.

J'ai trouvé une nouvelle location très intéressante et la signature du bail est prévue pour le 1 juin 2012.

Ma question est la suivante : Est-ce que je dois donner mon préavis de 3 mois au nouveau propriétaire avant de quitter l'appartement ou bien le congé pour vente que l'ancien propriétaire m'a donné est toujours valable et donc je quitte sans préavis.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Laure11**, le **18/04/2012** à **19:16**

Bonjour,

Vous pouvez quitter l'appartement lorsque vous le voulez puisque vous avez reçu un congé pour vente.

Cordialement.